

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 13 mars 2018 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1990 portant création d'une mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste et de France Télécom, modifié par l'arrêté du 23 février 2001 ayant modifié sa dénomination ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2017 portant nomination, notamment de M. Christian AVAZERI dans la 1^{re} classe du corps du contrôle général économique et financier,
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Christian AVAZERI, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle économique et financier auprès de La Poste du contrôle général économique et financier, à compter du 2 mai 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 13 mars 2018.

*Le ministre de l'économie et des finances
et le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour les ministres et par délégation :
La chef du contrôle général
économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE*